

Médecins : la ROSP à 6 983 € pour les généralistes en 2016



© 2017 Les Echos Publishing

La ROSP, versée annuellement, a été mise en place en janvier 2012 pour compléter le paiement à l'acte des praticiens. Son montant est fonction de la réalisation d'objectifs liés à l'activité des médecins (gestion du cabinet, taux de prescription de génériques, prévention, suivi de maladies chroniques...).

Pour 2016, son montant sera de 4 593 € en moyenne, et elle sera versée aux 90 700 médecins libéraux de ville qui ont opté pour ce système. Ce montant moyen varie de 951 € pour les spécialistes à 6 983 € pour les généralistes. Ce qui représente pour ces derniers une augmentation de 3,4 % par rapport à l'an passé. Les cardiologues et gastroentérologues recevront respectivement une prime de 2 475 et 2 277 €.

Pour l'Assurance maladie, le bilan sur 5 ans de la ROSP est globalement positif et a permis d'améliorer les pratiques. 15 des 19 indicateurs cliniques ont, en effet, évolué favorablement, en particulier le suivi des patients diabétiques avec les dosages d'hémoglobine glyquée (+9,2 points) et le suivi des diabétiques à haut risque cardiovasculaire sous statines et aspirine à faible dosage (+8,4 points). Certains indicateurs sont en progression même s'ils n'atteignent pas encore l'objectif cible, comme, par exemple, le nombre de patients à avoir réalisé un examen du fond d'œil. En revanche, sur le plan de la vaccination et du

dépistage, des efforts conséquents sont encore à faire.

© 2017 Les Echos Publishing